BIODIVERSITÉ

Les espèces incommodantes et invasives

CapAtlantique la Baule-Guérande Agglo s'est dotée d'une compétence statutai singulière pour une communauté d'agglomération : "lutte contre les espèces dommageables à la communauté".

Les espèces dommageables sont, du point de vue de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo, de deux types :

- **les espèces incommodantes,**
- **les espèces invasives, appelées aussi Espèces Exotiques Envahissantes (EEE).**

Les espèces incommodantes

On appelle "*espèces incommodantes*" des espèces locales (indigènes) qui créent des nuisances pour l'homme : gênes, maladies, allergies, etc.

Dans ce cadre, CapAtlantique la Baule-Guérande Agglo participe aujourd'hui financièrement à la régulation des populations de certaines espèces de moustiques. Sur le territoire, d'autres structures interviennent sur certaines espèces également objet d'une régulation. Le réseau **Polleniz** (FREDON-FDGDON Pays de la Loire)veille, par exemple, à contrôler le développement des chenilles urticantes telle que la chenille processionnaire du pin.

Les moustiques

Les chenilles urticantes

Les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE)

Une Espèce Exotique Envahissante est, selon l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature), une espèce exotique (non indigène) dont l'introduction par l'homme, volontaire ou fortuite, l'implantation et la propagation menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes, avec des conséquences écologiques, économiques ou sanitaires négatives.

Les espèces invasives sont ainsi considérées comme la seconde cause de disparition de la biodiversité, après la destruction des habitats des espèces.

CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo participe techniquement et / ou financièrement à des opérations de lutte contre certaines espèces invasives, qu'elles soient végétales ou animales.

Des végétaux invasifs

Une reproduction et dissémination très efficaces,les faibles pressions des prédateurs et l'absence de concurrents leur permettent de dominer les espèces végétales indigènes. Dotées d'une forte capacité d'adaptation aux milieux, elles sont, de plus, particulièrement difficiles à éliminer.

Quelques espèces :

Le baccharis à feuille d'arroche (Baccharis halimifolia) ;

La jussie

Des animaux invasifs

Quelques espèces :

Une espèce animale invasive : le ragondin

Le frelon asiatique

La régulation des moustiques

Les actions de régulation des populations de moustiques sont conduites au sein de l'Agglo par 5 agents de la collectivité toute l'année et d'un saisonnier de juin à septembre. Sur le territoire de CapAtlantique La Baule-Guerande Agglo, ce sont les départements de Loire-Atlantique et du Morbihan qui financent l'action de régulation des moustiques.

Le rôle du pôle de régulation des moustiques

Le rôle est **de maintenir la population de certaines espèces de moustiques (les plus vulnérant pour l'homme), à un seuil de présence supportable, pour les habitants de notre territoire.** 14% de notre territoire étant en zone humide, le moustique peut proliférer et devenir un véritable nuisible pour nos habitants. Si vous pouvez vivre normalement et profiter des jardins et des espaces l'été, profiter d'un cadre de vie de bonne qualité, c'est parce que l'agglomération met en place une politique de régulation des moustiques active s'appuyant sur des autorisations préfectorales.

Il faut distinguer chez les moustiques :

- Ceux qui pondent sur l'eau et qu'on peut retrouver autour des habitations,
- Ceux qui pondent sur les sols asséchés des marais.

Toutes les zones propices aux pontes et/ou aux éclosions sont identifiées par les agents. Ils interviennent principalement sur les marais salants de Guérande et du Mès, les prairies salées de Pompas, le marais de Pont Mahé et les marais de Vilaine.

CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo

3 Avenue des Noëlles
44503 La Baule-Escoublac Cedex

02 51 75 06 80